



## Conseil Municipal du 18 février 2021

### Compte rendu

Date de convocation  
9 février 2021

Conseillers en exercice 19

**Maire : M. Patrick GUEN**  
**Secrétaire de séance : M. Sonia SENANT**

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 18 février 2021 à 18h30, sous la Présidence de M Patrick GUEN, Maire.

**Étaient présents :** M Patrick GUEN, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Alain CABIOCH, Mme Virginie SOCHARD, M Sébastien DELANOE, Mme Sonia SENANT, M Bruno ARRIAGA, Mme Gwénola MEVEL, Mme Alicia CAROFF, M Frédéric RICHARD, M. Joël CHOQUER, M Régis MIOSSEC, Mme Angélique QUERE, M Eric MIOSSEC, Mme Sophie HALLEGOT, M Gilles CRIBIER, Mme Tiphaine GILLET

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :** M Vincent BOUTOILLER et Emmanuelle BERTEVAS qui avaient respectivement donné pouvoir à M. Régis MIOSSEC et à Mme Virginie SOCHARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2020**

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 15 décembre 2020.

Il doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

#### **2. Adoption du compte de gestion 2020**

(Rapporteur : Mme QUIEC/délibération)

Mme QUIEC, 2<sup>ème</sup> adjointe, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Après présentation du compte de gestion,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **3. Adoption du compte administratif 2020**

(Rapporteur : Mme QUIEC/délibération)

En dehors de la présence du Maire et sous la présidence de Mme QUIEC, 2<sup>ème</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses	1 087 966.67 €
Recettes	1 301 612.97 €

Excédent de fonctionnement :	213 646.30 €
Résultat antérieur reporté :	227 253.49 €
Excédent de fonctionnement global :	440 899.79 €

#### Investissement

Dépenses	225 629.48 €
Recettes	424 276.49 €

Excédent d'investissement :	198 647.01 €
Résultat antérieur reporté :	- 138 179.19 €
Excédent d'investissement global :	60 467.82 €

Restes à réaliser en dépenses : 83 000.00 €

Besoin de financement : 83 000,00 €

Hors de la présence de M. GUEN, le maire, le conseil municipal approuve, à la majorité, le compte administratif du budget communal 2020. MM. E. MIOSSEC, G. CRIBIER et Mmes S. HALLEGOT et T. GILLET s'abstiennent.

### **4. Budget principal : affectation du résultat**

(Rapporteur : Mme QUIEC/délibération)

Mme QUIEC propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du budget principal.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le compte administratif 2020 présente :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 440 899.79 €
- Un excédent de la section d'investissement de 60 467.82 €

Considérant les restes à réaliser :

- En dépenses pour 83 000.00 €

Soit un besoin de financement de 83 000.00 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi :

**Affectation complémentaire en réserve d'investissement** : 250 000,00 € au c/1068,

**Affectation à l'excédent reporté** : 190 899.79 € au c/002.

Conseil municipal - Séance du 18 février 2021

Les conseillers approuvent à la majorité l'affectation des résultats. MM E. MIOSSEC, G. CRIBIER et Mmes S. HALLEGOT et T. GILLET s'abstiennent.

#### **5. Camping municipal : adoption du compte de gestion 2020**

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Après présentation du compte de gestion du camping,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du camping municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **6. Camping municipal : adoption du compte administratif 2020 et affectation du résultat**

(Rapporteur : Mme QUIEC/délibération)

Sous la présidence de Mme QUIEC, 2<sup>ème</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe « camping municipal du bois de la Palud » 2020 qui s'établit ainsi :

##### Fonctionnement

Dépenses	15 078,41 €	Recettes	12 968,99 €
----------	-------------	----------	-------------

Déficit de fonctionnement : - 2 109,42 €

Résultat antérieur reporté : 7 998,51 €

Excédent global : 5 889,09 €

Mme QUIEC propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du budget annexe « camping municipal du Bois de la Palud » soit 5 889,09 € au c/002 « excédents antérieurs reportés ».

Le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du camping pour 2020.

Le Conseil Municipal dans son ensemble valide l'affectation du résultat telle que proposée.

#### **7. Convention avec le SDEF pour l'effacement des réseaux d'éclairage public et télécom rue de la Mer, rue de Kerbrat et rue de Santec (accompagnement ENEDIS-SDEF)**

(Rapporteur : M. ARRIAGA/délibération)

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUGOULM afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être

Conseil municipal - Séance du 18 février 2021

versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Effacement éclairage public.....	49 000,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	23 750,00 € HT
Soit un total de .....	72 750,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	19 600,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Effacement éclairage public .....	29 400,00 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	28 500,00 €
Soit un total de .....	57 900,00 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 28 500,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement des réseaux d'Eclairage Public et Télécom - Rue de la Mer, Rue de Kerbrat et Rue de Santec (accompagnement ENEDIS-SDEF).
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 57 900,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

## **8. Terrain multisport et aire de jeux: projet et plan de financement**

(Rapporteur : Mme SOCHARD/délibération)

Mme SOCHARD, adjointe à la jeunesse, informe l'assemblée que faisant suite aux conseils du CAUE et des réunions relatives au projet, il a été décidé d'implanter le terrain multisport près du stade. L'aire de jeux et l'aire de pique-nique seront, quant à elles, réalisées près de l'espace Hermine.

Conseil municipal - Séance du 18 février 2021

Le montant prévisionnel total du projet est de 100 000,00 €, un financement au titre de la DETR a été demandé à hauteur de 50 %.

Les conseillers, à la majorité, valident ce projet et prennent acte de la demande de subvention. Mme T. GILLET vote contre et M. E. MIOSSEC, Mme S. HALLEGOT, M. G. CRIBIER s'abstiennent.

### 9. Médiathèque : projet et plan de financement

(Rapporteur : M. CABIOCH/délibération)

M. CABIOCH, adjoint à la culture, présente à l'assemblée le projet de médiathèque révisé. En effet, après réflexion de la commission dédiée, il a été décidé de charger le CAUE du Finistère d'une étude plus approfondie.

Le projet présenté, proposé par le CAUE, est plus ambitieux que le projet initial dont le montant prévisionnel était de 155 000,00 € HT. En effet, ce projet prévoit une extension, des créations d'ouvertures et l'aménagement des abords.

C'est sur le montant du projet initial qu'ont été obtenues les subventions.

FINANCEURS	Dépense H.T subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – DETR	155 000.00 €	48 %	75 000.00 € (accord obtenu)
Etat – DSIL	155 000.00 €	25,8 %	40 000.00 € (accord obtenu)
<b>TOTAL des aides publiques obtenues (cumul plafonné à 80 % du montant HT)</b>		<b>74 %</b>	<b>115 000,00 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)</b>		<b>26,00 %</b>	<b>40 000.00 €</b>
<b>TOTAL (coût de l'opération HT).</b>		<b>100 %</b>	<b>155 000.00 €</b>

M. CABIOCH informe l'assemblée que le montant prévisionnel du projet révisé est de 408 000,00 € HT.

Une demande de DETR sera déposée en fin d'année afin de compléter le financement de la 2<sup>ème</sup> phase du projet médiathèque à hauteur de 50 % de la somme complémentaire prévisionnelle (253 000,00 €)

Conseil municipal - Séance du 18 février 2021

En raison d'une incompréhension sur l'objet du vote, les conseillers ne votent pas.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h00.



Le Maire,  
Patrick GUEN

**LISTE DES DELIBERATIONS**

- D. n°2021.02.01 **Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2020**
- D. n°2021.02.02 **Budget principal : approbation du Compte de Gestion 2020**
- D. n°2021.02.03 **Budget principal : approbation du Compte Administratif 2020**
- D. n°2021.02.04 **Budget principal : affectation du résultat**
- D. n°2021.02.05 **Budget camping : approbation du Compte de Gestion 2020**
- D. n°2021.02.06 **Budget camping : Compte administratif 2020 et affectation du résultat**
- D. n°2021.02.07 **Convention avec le SDEF pour effacement des réseaux**
- D. n°2021.02.08 **Terrain multisport : présentation du projet et plan de financement**
- D. n°2021.02.09 **Médiathèque : présentation du projet et plan de financement**

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRESENTS**

Patrick GUEN,	
Sébastien DELANOE,	
Marie-Hélène QUIEC,	
Alain CABIOCH,	
Virginie SOCHARD,	
Bruno ARRIAGA,	
Sonia SENANT,	
Joël CHOQUER,	
Gwénola MEVEL,	
Frédéric RICHARD,	
Emmanuelle BERTEVAS, (pouvoir à V. SOCHARD)	
Régis MIOSSEC,	
Angélique QUERE,	
Vincent BOUTOILLER, (pouvoir à R. MIOSSEC)	
Alicia CAROFF,	
Eric MIOSSEC,	
Gilles CRIBIER,	
Tiphaine GILLET,	
Sophie HALLEGOT,	